

Le PRIX *AiSDC*

Afin de valoriser et d'encourager des chercheurs ayant eu recours aux ressources documentaires que la bibliothèque de l'Institut suisse de droit comparé met à leur disposition,

l'Association des Alumni et Amis de l'ISDC (*AiSDC*) décerne un **Prix** aux auteurs d'un mémoire de haut niveau académique ou de travaux de recherche originaux dans le domaine du droit comparé, chaque année et selon les moyens disponibles.

Critères pour l'attribution du Prix :

- le travail repose sur des bases scientifiques reconnues,
- en valeur ajoutée, il présente des idées, solutions et argumentations originales,
- il ouvre des voies de discussions et de développements de projets communs avec l'Institut et/ou l'*AiSDC*.

Conditions d'admission des candidatures :

- Les candidats doivent être des utilisateurs connus de la direction de l'Institut et de ses collaborateurs ; ils fréquentent la bibliothèque de l'ISDC et y sont admis comme chercheurs réguliers et assidus,
- Les dossiers de candidatures doivent présenter, outre la motivation de candidature, l'ouvrage représentant le résultat des recherches,

- Une lettre de recommandation de la part d'un professeur ou d'une personne de référence de notoriété reconnue, ayant supervisé ou accompagné les travaux des candidats, sera également jointe au dossier de candidature.

Informations pratiques :

- Votre dossier doit être déposé auprès du secrétariat général de l'AiSDC avant le 31 août de chaque année. A cet effet, veuillez soit contacter **Mme Marie-Laure Lauria** à l'ISDC, soit lui adresser votre candidature à **l'Institut suisse de droit comparé, Dorigny, 1015 Lausanne – Suisse**, avec la mention « confidentiel ».
- Il sera soumis à un Comité de lecture composé du président et de la vice-présidente de l'AiSDC, de la directrice de l'ISDC ainsi que d'un ou deux experts externes.
- Le montant du Prix est de CHF 3'000. En cas de plusieurs travaux dignes de recevoir le prix, il peut être divisible.
- Un exemplaire de l'ouvrage primé sera remis à la bibliothèque pour son intégration dans ses fonds.
- Date de la remise du Prix : au printemps suivant.